

[Français]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le président, j'ai déjà fait connaître la position du gouvernement concernant les traités des Indiens des Territoires du Nord-Ouest. Nous reconnaissons nos obligations en vertu de ces traités, et nous aimerions les remplir le plus tôt possible; seulement, il ne serait pas de bonne guerre de forcer les Indiens à accepter un règlement plus tôt qu'ils ne le veulent. Nonobstant ce fait, il faut poursuivre nos projets de développement dans le Nord, et je crois que la plupart des Indiens souhaitent qu'il s'accomplisse le plus de progrès possible, et ce le plus tôt possible dans les Territoires du Nord-Ouest.

[Traduction]

L'hon. M. Stanfield: Sauf erreur, le ministre veut dire que ces deux questions sont sans rapport. Quant à la question des droits des autochtones par opposition aux droits découlant des traités, le ministre a déclaré que la question était présentement devant les tribunaux. Le ministre estime-t-il qu'il n'existe aucun lien entre ces droits et toute demande en vue de la construction de pipe-lines dans le Nord? Est-ce là sa position, alors que les tribunaux n'ont pas encore statué sur ces droits?

[Français]

L'hon. M. Chrétien: Monsieur le président, je n'ai rien à ajouter à la réponse antérieure que j'ai donnée à la Chambre.

[Traduction]

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre—afin de dissiper tout doute relativement à cette affaire—s'il est vrai qu'il est disposé à accepter des demandes pour la construction de pipe-lines sans faire quoi que ce soit pour régler le problème que posent les droits des autochtones?

[Français]

L'hon. M. Chrétien: Monsieur le président, c'est là, en effet, la position du gouvernement. Nous avons l'intention de procéder à la mise en valeur du Nord. Si la Cour suprême prenait une décision directement, en ce qui a trait aux droits des aborigènes, le gouvernement prendrait la situation en main et jugerait quelle décision il convient de prendre.

* * *

LA JEUNESSE

LA CRÉATION DE SERVICES D'ORIENTATION ET AUTRES

[Traduction]

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration—il doit avoir de bonnes raisons, bien sûr, puisqu'il devait être ici—puis-je poser une question au ministre suppléant sur le rapport spécial qui étudie le cas de jeunes gens vivant de l'assistance sociale, et publié par le Conseil canadien de développement social. Comme les jeunes gens, selon le rapport, sont très déçus du service qu'ils reçoivent des centres de main-d'œuvre du Canada, le ministre étudie-t-il la situation afin de créer un service d'orientation spécial et d'autres services offerts aux jeunes par l'intermédiaire d'un réseau de centres de main-d'œuvre pour la jeunesse?

[L'hon. M. Stanfield.]

L'hon. Martin P. O'Connell (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, si je comprends bien, à plusieurs séances qui réunissaient divers ministères du gouvernement, on a traité de questions se rattachant à celle que pose le député. Peut-être devrait-il adresser sa question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, je serai heureux de le faire. Il n'y a pas plus de satisfaction à poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social qu'au ministre du Travail. Je demande donc au ministre de la Santé si la question des centres spéciaux destinés à satisfaire les besoins des jeunes est actuellement discutée par un comité et envisagée favorablement?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Oui, monsieur l'Orateur, la semaine dernière, les hauts fonctionnaires de mon ministère ont rencontré leurs homologues de certaines des provinces pour discuter ce domaine général, et ils étudient la question sérieusement. Je voudrais également indiquer que ces hauts fonctionnaires se sont entretenus des aspects du Régime d'assistance publique du Canada concernant les emplois possibles, avec leurs homologues provinciaux. Le député sait peut-être que nous avons assoupli les critères en matière de projets à frais partagés entrepris dans le cadre des dispositions du Régime d'assistance publique du Canada concernant les emplois possibles, dans l'espoir qu'un plus grand nombre de projets puissent être soumis, ce qui bien entendu concernerait les jeunes. C'est le sujet de l'étude que l'honorable député a mentionnée.

PROJET DE CONFÉRENCE TRIPARTITE—L'ÉLABORATION DE POLITIQUES

M. Lewis: Puis-je poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social une autre question dans le même sens faisant suite aux allégations ou aux preuves que renferme le rapport—qu'il utilise le mot qu'il préfère—selon lesquelles la plupart des jeunes assistés sociaux aimeraient mieux travailler et trouvent difficile et humiliant de recourir à l'assistance sociale. Par conséquent, le ministre ou ses fonctionnaires songent-ils à tenir une conférence nationale des trois échelons de gouvernement pour élaborer des politiques et adopter une ligne de conduite plus appropriée envers les jeunes, afin de répondre à leurs besoins?

• (1440)

L'hon. M. Munro: Monsieur l'Orateur, je suis heureux que le député l'ait signalé, car on a fort peu noté le fait que, d'après l'étude, ils veulent travailler. Cela corrobore les études effectuées au sein du ministère. Quant à la tenue d'une conférence nationale, monsieur l'Orateur, nous étudions actuellement cette possibilité, et nous serons peut-être disposés à discuter davantage la question avec les provinces. Je pourrais ajouter que nous avons déjà eu plusieurs discussions avec les provinces sur toute l'affaire. Je voudrais également mentionner que nous avons réservé des fonds en vue d'effectuer une analyse plus précise au sujet des assistés sociaux, et des raisons pour lesquelles ils le sont. Nous avons mis cet argent de côté, afin d'obtenir les données statistiques dont il est également question dans l'étude.